

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 17-456-1934 promulguant dans la colonie le décret du 13 octobre 1934, réglant le fonctionnement des formations de l'armée de l'air détachées aux colonies.

n° 17-456-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
10 novembre 1934

Numéro JO  
n° 456 du 30/11/1934

Date du numéro  
30 novembre 1934

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 régissant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 13 octobre 1934, réglant le fonctionnement des formations de l'armée de l'air détachés aux colonies, inséré au Journal officiel de la République française du 14 octobre 1934 ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 15 octobre 1934, réglant le fonctionnement des formations de l'armée de l'air détachées aux colonies.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**M. DE COPPET.**